

technique

LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS BOULEVERSE-T-IL LE PAYSAGE ?

LES ASSISES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

12 NOVEMBRE 2008



Revue éditée par l'Association française
pour le développement de l'enseignement technique

AVANT-PROPOS

L'annonce de la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans, en octobre 2007, par le ministère de l'Éducation nationale, a conduit l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET) à s'interroger sur les incidences de cette mesure et à faire part de sa réflexion au Ministre de l'Éducation nationale.

Dans la logique de cette démarche, l'AFDET a décidé de l'organisation des assises de la formation professionnelle sur la thématique « Le baccalauréat professionnel en 3 ans bouleverse-t-il le paysage ? ».

Ces assises ont réuni à Paris, le 12 novembre 2008, environ 400 représentants des institutions éducatives, d'entreprises et des partenaires sociaux.

La position des Régions a été exprimée par le Président de la Région Centre.

Le Ministre de l'Éducation nationale a présenté sa politique.

L'enseignement technique

Revue éditée
par l'Association française
pour le développement
de l'enseignement technique (AFDET).

Reconnue d'utilité publique,
l'AFDET est ONG
auprès des Nations Unies.

178 rue du Temple, 75003 Paris
Tél. : 01 42 74 00 64
Fax : 01 42 74 03 69
Courriel : afdetnationale@wanadoo.fr

www.afdet.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Raymond Ravenel

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Michel André

RÉDACTEUR EN CHEF
Olivier Fournigault

RÉDACTION
Ont contribué à ce hors série :
Françoise Berho
Jean-Luc Cénat
Claude Hui
Yveline Ravary

MISE EN PAGE
15 Bis Communication
Tél. : 09 64 46 04 06

IMPRIMERIE
Imprimeries de Champagne
Z.I. des Franchises
52200 LANGRES

Dépôt légal n° 0.927
Commission paritaire
n° 1108 G 84268
ISSN n° 0184-6906

SOMMAIRE

Genèse

Réflexions de l'AFDET sur le baccalauréat professionnel en trois ans.
Proposition d'organisation d'assises de la formation professionnelle initiale
Décembre 2007

6

Programme

Les assises de la formation professionnelle
« Le baccalauréat professionnel en 3 ans bouleverse-t-il le paysage ? »
Mercredi 12 novembre 2008

9

Introduction

Discours d'ouverture des assises, Jacques Lair, Président de l'AFDET

10

Contexte

Réforme de la voie professionnelle
Présentation de Maryannick Malicot de la DGESCO

12

Première partie

Emplois, qualifications, diplômes : les attentes du monde professionnel
Exposé introductif de Christophe Guitton du CEREQ
Table ronde animée par Gérard Colpin de l'AFDET

16

24

Temps fort

Intervention de Xavier Darcos, Ministre de l'Éducation nationale

26

Deuxième partie

La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans :
incidences sur le système de formation
Synthèse de l'intervention de François Bonneau, Président de la Région Centre
Table ronde animée par Françoise Berho, vice présidente de l'AFDET

32

34

Conclusion

Clôture des assises par Jean-Luc Cénat,
Président du comité d'orientation de l'AFDET

36

Post-scriptum

Les observations de Bernard Saint-Girons,
Délégué interministériel à l'orientation

41

L'AFDET partage le souci d'élévation du niveau de qualification en permettant à un nombre plus important de jeunes d'accéder aux formations qui conduisent au baccalauréat professionnel. L'AFDET, comme elle l'indique dans son livre blanc 2007 « propositions d'actions pour l'enseignement technique... » œuvre pour accroître la flexibilité et l'adaptabilité du système de formation professionnelle.

L'annonce du passage d'une préparation en trois ans au lieu de quatre du baccalauréat professionnel, de façon généralisée et systématique, institue une nouvelle norme et soulève des interrogations.

Est-ce que les attentes du monde professionnel, dans sa grande diversité, seront mieux satisfaites ?

• Le baccalauréat professionnel continuera-t-il à jouer le même rôle ? Le niveau de qualification qu'il atteste, tel que défini actuellement, pourra-t-il être maintenu dans toutes les spécialités et permettre une insertion professionnelle de niveau IV avec une formation de durée moindre ?

Répondre positivement suppose une modification du recrutement des élèves en classe de seconde professionnelle et une forte modification de l'approche pédagogique qui ne se fasse pas au détriment du temps de formation en entreprise et de l'acquisition des compétences professionnelles.

Le concept d'alternance qui sous-tendait fortement cette acquisition dans le cursus d'accès au baccalauréat professionnel (alternance sous statut scolaire et alternance sous contrat d'apprentissage) demeurera-t-il au cœur de ce dispositif de professionnalisation ? Quelles sont les dispositions envisagées pour les préparations par la voie de l'apprentissage ?

• La nouvelle définition du cursus conduisant au baccalauréat professionnel a-t-elle une incidence sur les sorties de niveau V en terme de flux et de qualification ?

RÉFLEXIONS DE L'AFDET SUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN TROIS ANS. PROPOSITION D'ORGANISATION D'ASSISES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE.

Le besoin de recrutement au niveau V en sortie de formation initiale comme premier niveau de qualification est exprimé avec vigueur par certaines branches qui déplorent souvent un déficit d'offre valable à ce niveau. Cette demande de niveau V résulte de la nécessité de recruter des diplômés maîtrisant les savoir-faire fondamentaux, au cœur d'un certain nombre de métiers essentiels à l'activité de l'entreprise.

Ces jeunes ainsi formés au niveau V auront, par le jeu de la formation continue au sein de l'entreprise, des possibilités d'évolution promotionnelle vers le niveau IV.

Répondre positivement aux attentes de l'économie suppose le maintien de diplômes de niveau V permettant une insertion, BEP et/ ou CAP selon les branches. Cela suppose aussi une offre de formation cohérente avec le marché du travail et une capacité d'accueil suffisante à ce niveau.

- *Les nouvelles dispositions auront-elles des incidences sur la reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives ?*

Est-ce que ces mesures vont faciliter l'accès pour tous à une qualification ?

- Les changements proposés ont-ils une incidence sur la diminution des sorties prématurées à l'issue de la 3^{ème} ?

Répondre positivement à cette question rejoint la demande de développement de l'offre de formation niveau V, notamment CAP. Cela suppose aussi la mise en place de dispositifs innovants adaptés aux publics considérés. L'AFDET fait des propositions en ce sens dans son livre blanc.

- Le passage à une préparation au baccalauréat professionnel en trois ans amènera-t-il une diminution des sorties sans qualification en cours de formation ?

Cette question se pose d'autant plus que les rapports de l'inspection générale et de la DGESCO n'ont pas fait apparaître une diminution significative de l'érosion alors que l'on se situait dans le contexte toujours plus favorable d'une expérimentation ; de plus ces rapports mentionnent que la formule n'est pas adaptée à tous les élèves. Cela peut faire présager un accroissement éventuel des décrochages en cours de formation.

Il faut signaler par ailleurs que les préparations en quatre ans permettent à un certain nombre de jeunes de disposer ainsi du temps nécessaire pour se resocialiser et se reconstruire psychologiquement.

Répondre positivement suppose à la fois des formules pédagogiques très souples et adaptées à un public hétérogène et des possibilités de réorientations réalistes vers des formations de niveau V. Ces réorientations ne peuvent valablement jouer leur rôle qu'à trois conditions : l'existence d'un diplôme de niveau V proche de la formation déjà suivie et répondant à un véritable besoin d'insertion, l'existence d'une offre de formation cohérente sur le plan géographique, la construction d'un parcours adapté pour préparer au diplôme avec des chances de réussite. L'obtention d'un CAP en un an est-elle toujours possible à l'issue d'une seconde professionnelle non satisfaisante ?

Quelles seraient les incidences sur l'ensemble du système de formation professionnelle ?

Des questions se posent sur :

- le recrutement et le positionnement respectifs des baccalauréats professionnels et technologiques
- les possibilités de perméabilité entre les formations professionnelles et technologiques
- les conditions de poursuite d'études post baccalauréat professionnel pour les jeunes qui ne souhaiteraient pas une insertion immédiate
- l'accès aux diplômes par les autres voies que la formation scolaire notamment par l'apprentissage
- la planification des mesures en liaison avec les régions et les branches professionnelles si le passage à 3 ans s'accompagne d'un nombre significatif d'ouvertures de sections de baccalauréat professionnel, de CAP avec leurs incidences en termes d'équipement et de périodes de formation en entreprise

L'ensemble de ces interrogations implique l'organisation d'une réflexion globale sur le système de formation professionnelle dès lors qu'il ne s'agit pas seulement de l'assouplissement des parcours de formation.

L'AFDET propose l'organisation **d'assises de la formation professionnelle initiale** qui associeraient les différents acteurs intéressés du monde de la formation et de l'économie, des pouvoirs publics nationaux et territoriaux. Une telle manifestation constituerait un signe fort en faveur de la formation professionnelle initiale. L'AFDET, pour sa part est prête à apporter sa contribution.

LES ASSISES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS BOULEVERSE-T-IL LE PAYSAGE ?

PROGRAMME

mercredi 12 novembre

- 8 h 30 **Accueil**
• Modérateur : Raoul CANTAREL, Vice-président de l'AFDET.
- 9 h 00 **Ouverture des assises** par Jacques LAIR, Président national de l'AFDET.
- 9 h 15 **Présentation de la réforme de la voie professionnelle :**
• Maryannick MALICOT, Chef du bureau du partenariat avec le monde professionnel et des commissions professionnelles consultatives. Ministère de l'Éducation nationale. DGESCO.
- 9 h 45 **Emploi – Qualification – Diplômes : les attentes du monde professionnel**

Exposé introductif :
• Christophe GUITTON, Chef du département «professions et marché du travail» – CEREQ.
- 10 h 15 ► **Table ronde** animée par Gérard COLPIN, Comité d'orientation de l'AFDET.
Participants :
• Alain DAILLOUX, PDG Société métallurgique LIOTARD frères
• Paul DESAIGUES, Conseiller confédéral formation CGT.
• Catherine DUCARNE, Secrétaire confédérale formation initiale CFDT.
• Fabienne ESTRAMPES, Responsable du service formation et compétences Fédération des Entreprises de Propreté.
• Anne Florence FAGES, Chef du service éducation-formation initiale MEDEF.
• François FALISE, Directeur de la formation – Fédération Française du Bâtiment.
• Alain GRISET, Président Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat.
• Francis PETEL, Président de la 16^{ème} CPC : services administratifs et financiers.
• Jean-Michel POTTIER, Président de la commission formation CGPME.
- 12 h 15 **Buffet**
- 13 h 15 **La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans : incidences sur le système de formation**

• Intervention de François BONNEAU, Président du conseil régional de la région Centre.
- 14 h 00 **Intervention de Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation nationale.**
- 14 h 30 ► **Table ronde** animée par Françoise BERHO, Vice présidente de l'AFDET.
Participants :
• Stéphanie BARANES, Chef du service social Fédération du commerce et de la distribution.
• Isabelle BOURHIS, Membre du bureau national SNPDEN.
• Bruno CROISET, Responsable de l'emploi et des systèmes éducatifs ACCOR France.
• Christian LAGE, Secrétaire général SNETAA.
• Maryannick MALICOT, Chef du bureau du partenariat avec le monde professionnel et des CPC – DGESCO.
• Jean-Marie PANAZOL, Inspecteur général de l'Éducation nationale - Doyen du groupe Economie Gestion.
• Marie-Jeanne PHILIPPE, Recteur de l'académie de Besançon
• Maurice PINKUS, Directeur délégué en charge des certifications professionnelles – UIMM.
• Marie Dominique PINSON, Responsable du service formation CAPEB
• Thierry REYGADES, Secrétaire national SNES – FSU – Enseignement technologique – Formation professionnelle.
- 16 h 15 **Conclusion** par Jean-Luc CENAT,
Président du comité d'orientation de l'AFDET.



Jacques LAIR
Président de l'AFDET.

Au nom de l'AFDET, je tiens à vous remercier de nous avoir rejoints aujourd'hui. C'est avec beaucoup de plaisir qu'au nom de l'AFDET, je prononce ici ces propos d'ouverture à ces assises.

Les années 2007 et 2008 ont vu se mettre en place une politique nouvelle en matière de formation professionnelle.

Nous aurons la chance d'entendre cet après-midi le Ministre en charge de l'Éducation Nationale, Xavier DARCOS ; nul doute qu'il mettra à profit cette occasion pour expliciter son action. Beaucoup de questions se sont posées, beaucoup de discussions ont eu lieu autour de la mise en place et de la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans, qu'il s'agisse des branches, des représentants des enseignants, des familles et bien sûr de la jeunesse, premiers intéressés.

Notre association s'est interrogée sur l'opportunité d'organiser une réflexion élargie à la voie professionnelle et après concertation a proposé aux différents partenaires la tenue de cette réunion.

Le succès est à la hauteur de nos espoirs : nous avons dû refuser des participants dans les tables rondes pour laisser à chacun un temps suffisant d'intervention. Nous avons dû refuser les inscriptions tardives, la capacité d'accueil de la salle étant limitée pour des raisons de sécurité. Nous sommes navrés de cette situation, les contingences logistiques nous imposent des règles.

Revenons à l'objet de notre réunion.

Que peut-on dire de ces dispositions ?

Vous aurez les uns et les autres au cours des deux tables rondes à exprimer vos points de vue ; j'espère qu'à l'occasion de ces discussions et échanges des propositions claires pourront être exprimées et communiquées lors de la synthèse faite par notre ami Jean Luc Cénat en fin de réunion.

Le rôle de l'AFDET est clair : lieu d'échange et de réflexion, lieu de proposition, de maturation, de mutualisation, jamais notre association ne se substituera aux branches, aux partenaires sociaux, sa légitimité à organiser cette journée ne doit donc en aucun cas être interprétée comme une prise de position face ou avec les autorités compétentes pour négocier.

Attirer l'attention du monde de l'éducation, du monde économique sur telle ou telle orientation nous paraît effectivement relever de notre mission. Notre liberté de parole et d'initiative reste notre force et nous entendons la conserver.

Vous connaissez notre attachement à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, notre objet social est clair : nous devons donc tout mettre en œuvre pour répondre avant tout aux attentes de notre pays qu'il s'agisse des attentes de la jeunesse et des familles, qu'il s'agisse des besoins de l'économie.



OUVERTURE DES ASSISES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sans verser dans le pessimisme ambiant sur la crise qui s'annonce, il appartient à chacun de nous, quelle que soit sa fonction, d'avoir toujours à l'esprit : les dispositions que nous prenons aujourd'hui engagent l'avenir de notre pays, de sa jeunesse et des entreprises pour longtemps, sont-elles pertinentes et permettront-elles à «l'entreprise France» de réussir dans le concert de la concurrence ?

Certaines interrogations me sont venues à l'esprit en préparant cette ouverture ; elles ne sont sans doute pas exhaustives :

- avant toute chose ce dispositif répondra-t-il aux attentes de l'économie et des entreprises ? Le temps nous le dira.
- le baccalauréat professionnel en 3 ans ne va-t-il pas déstabiliser les autres formations de type CAP, voire BEP qui répondent bien aux besoins de certaines branches ou entreprises ?
- le raccourcissement du temps de formation ne se fera-t-il pas au détriment de la qualité de la formation ?
- quelle sera la perception par les familles ?
- les jeunes seront-ils sensibles au parallélisme de durée avec les baccalauréats généraux et technologiques ?
- n'y a-t-il pas un risque de confusion avec les baccalauréats technologiques très appréciés par les branches pour les poursuites d'études vers les formations courtes du supérieur ? Quel est actuellement le devenir de ces certifications ?
- enfin, les taux de réussite avec un diplôme en trois ans seront-ils du même ordre qu'avec le baccalauréat en quatre ans, à critères d'évaluation constants bien sûr ?

Il vous appartiendra durant cette journée d'exprimer vos points de vue soit à travers les interventions dans les tables rondes, soit lors des débats avec la salle. Par expérience je sais que ces échanges seront riches et fructueux chacun ayant bien sûr à l'esprit que tout ne pourra être exprimé en si peu de temps.

Avant de conclure, je voudrais remercier tous ceux qui nous ont aidés à organiser cette journée, je pense en particulier, au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, à la DGESECO, au bureau du partenariat avec le monde professionnel et des commissions professionnelles consultatives, à l'AGEFA pour son concours financier, à nos bénévoles membres de l'AFDET, élus ou sans grade, aux permanents de l'association et aux bonnes volontés de tous, merci à vous tous.

Des remerciements particuliers à l'intention des animateurs, du modérateur et surtout aux experts qui présenteront l'état de la situation et aux intervenants dans les différentes tables rondes.

Je laisse maintenant la parole à nos différents intervenants et vous remercie de votre attention.





Maryannick MALICOT
 Chef du bureau
 du partenariat avec
 le monde professionnel
 et des commissions
 professionnelles consultatives
 Direction générale
 de l'enseignement scolaire
 Ministère
 de l'Éducation nationale.

Il ne sera pas nécessaire, je pense, d'attendre la fin de cette journée pour répondre à la question qui nous est posée : «le baccalauréat professionnel en 3 ans bouleverse-t-il le paysage ?».

Si le paysage désigne la formation professionnelle initiale, la réponse est assurément positive : le baccalauréat professionnel en 3 ans va en effet transformer profondément la formation professionnelle initiale en substituant au modèle actuel un modèle nouveau.

Un nouveau modèle

Alors que l'organisation de la formation professionnelle initiale s'articule aujourd'hui autour d'un diplôme pivot, le brevet d'études professionnelles, et vise majoritairement l'acquisition de qualifications de niveau V, la rénovation voulue par le ministre Xavier Darcos vise à faire du baccalauréat professionnel le diplôme de référence de la voie professionnelle et donc à positionner la qualification de niveau IV comme finalité dominante de cette voie de formation.

Dès lors que cet objectif est posé, l'organisation de la voie professionnelle ne peut qu'être profondément modifiée :

- la majorité des formations devra désormais être consacrée à la préparation au baccalauréat professionnel,
- les formations conduisant au niveau V seront, quant à elles, recentrées sur le diplôme professionnel dont la finalité est l'insertion, à savoir le CAP.

Dans cette configuration, le BEP disparaît en tant qu'objectif terminal de formation pour devenir une étape au sein du cursus en trois ans, validant les acquisitions de niveau V nécessaires à la préparation du baccalauréat professionnel.

Ainsi, à l'issue de la classe de 3^{ème}, les élèves qui opteront pour la voie professionnelle auront le choix entre un cursus de 2 ans les conduisant au CAP ou un cursus de 3 ans les conduisant au baccalauréat professionnel. Je rappelle qu'aujourd'hui la voie professionnelle n'offre aux élèves sortant de 3^{ème} qu'un cursus de 2 ans conduisant obligatoirement à un diplôme de niveau V - CAP ou BEP -, l'accès au baccalauréat professionnel étant conditionné par le succès à ce premier diplôme.

Changement brutal, qui aurait pu se faire de manière plus progressive, pourrait-on penser. Pourtant, cette transformation était à la fois prévisible et nécessaire.

Une transformation prévisible

Ce n'est pas la première fois que l'enseignement professionnel connaît une rénovation de grande ampleur, qu'il s'agisse par exemple de la création du CAP au début du XX^{ème} siècle, de celle du BEP en 1966 ou, plus près de nous, de celle du baccalauréat professionnel en 1985.

La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans s'inscrit dans cette suite d'étapes qui, toutes, ont cherché à répondre aux attentes exprimées par la société et par l'économie, et qui, toutes, ont été l'occasion pour l'enseignement professionnel de manifester sa vitalité et ses capacités d'adaptation.



PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Par ailleurs, cette généralisation n'intervient pas aussi rapidement qu'on le dit parfois. Pour rappel, c'est en 1999 qu'ont eu lieu les premières discussions relatives au projet de baccalauréat professionnel en 3 ans et en 2001 - il y a 7 ans déjà - qu'ont été définies les premières modalités de sa mise en œuvre. Certes dans un cadre expérimental, d'abord sur la base de protocoles élaborés successivement avec les représentants de la métallurgie puis du secteur du tertiaire administratif, mais ensuite dans le cadre d'un décret qui offre une assise juridique solide et une meilleure visibilité à ce nouveau cursus de formation. Ce décret préfigure d'ailleurs les dispositions réglementaires qui sont soumises actuellement aux instances consultatives.

C'est aussi en 2000 que la communication du ministre délégué à l'enseignement professionnel a positionné le baccalauréat professionnel comme l'objectif principal de la voie professionnelle, le substituant au BEP comme diplôme de référence dans les lycées professionnels. Dans ce schéma, le BEP, définitivement dissocié du CAP, est alors clairement défini comme diplôme transversal préparatoire à plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel.

Dès le début des années 2000, les prémices de la rénovation étaient donc en place.

Les académies ne s'y sont pas trompées : elles ont vu dans le baccalauréat professionnel en 3 ans un moyen de renforcer l'attractivité de la voie professionnelle et de dynamiser les équipes pédagogiques. Aussi les demandes d'ouverture de formation ont-elles rapidement augmenté.

Le développement du baccalauréat professionnel en 3 ans s'avérait donc inéluctable et la seule incertitude concernait le moment où ce cursus deviendrait dominant, en particulier dans les secteurs professionnels dans lesquels n'existe plus d'insertion au niveau V de qualification.

Transformation prévisible, donc. Mais aussi transformation nécessaire.

Une transformation nécessaire

On a d'abord pensé que le baccalauréat professionnel en trois ans serait une offre de formation complémentaire et supplémentaire au sein de la voie professionnelle, cohabitant avec les cursus déjà existants. On faisait valoir notamment le profil des jeunes accueillis dans les lycées professionnels et les CFA, souvent fragilisés par des échecs scolaires, et dont beaucoup risquaient d'avoir des difficultés pour réussir le parcours en trois ans.

Mais la mise en place des premières expérimentations s'est effectuée dans un contexte qui a mis en lumière les limites structurelles de l'enseignement professionnel.

C'est en effet la période au cours de laquelle la Nation et l'Union européenne ont affirmé avec force la nécessité d'une élévation massive du niveau de qualification des jeunes afin de répondre aux défis économiques et sociaux liés à la mondialisation.

Les objectifs ambitieux fixés par l'Europe (85 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement secondaire : stratégie de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000) et par la représentation nationale (100 % de jeunes qualifiés à un premier niveau avant





Maryannick MALICOT
 Chef du bureau
 du partenariat avec
 le monde professionnel
 et des commissions
 professionnelles consultatives
 Direction générale
 de l'enseignement scolaire
 Ministère
 de l'Éducation nationale.

leur sortie du système éducatif, 80 % titulaires du baccalauréat, 50 % titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur : loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, reprenant les objectifs de la loi d'orientation de 1989), ces objectifs n'ont pas paru pouvoir être atteints dans le cadre structurel actuel de l'enseignement professionnel.

Les statistiques montrent en effet que moins d'un jeune sur deux entrés dans la voie professionnelle à l'issue de la 3^{ème}, obtient le baccalauréat, technologique ou professionnel.

Tout se passe comme si la formation conduisant au BEP, au lieu d'être un levier d'accès au baccalauréat, était un verrou limitant cet accès.

On objecte parfois que la raison principale de cette situation est le manque de places offertes en baccalauréat professionnel. Or, force est de constater que le nombre moyen d'élèves par classe de baccalauréat professionnel est le plus faible de tous les baccalauréats (17,7 élèves contre 26,5 en 2007/2008 pour les baccalauréats technologique et général) : les capacités d'accueil en baccalauréat professionnel ne sont pas remplies et il faut même lutter contre l'érosion des effectifs pendant le cursus de formation en deux ans.

Plusieurs autres facteurs peuvent expliquer le nombre trop limité de titulaires du baccalauréat comparativement aux entrants en seconde professionnelle : les sorties vers le monde professionnel, même lorsqu'il n'existe pas d'insertion de niveau V dans des secteurs très largement représentés dans les formations au BEP, les abandons dus à la lassitude engendrée par la durée des études, la carte régionale et académique des formations, parfois insuffisamment attractive pour les titulaires du BEP... .

Néanmoins, le maintien, depuis plusieurs années, du faible taux d'obtention du baccalauréat au regard du flux d'entrants en BEP ne permet pas à la voie professionnelle de prendre toute sa part aux objectifs nationaux et européens évoqués tout à l'heure.

C'est l'analyse détaillée de cet état des lieux, faisant apparaître les obstacles structurels au développement du baccalauréat professionnel, qui a donc conduit le ministre à accélérer le processus de généralisation des cursus préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans et à clarifier l'offre de formation de niveau V.

L'objectif étant fixé, il convient désormais de déterminer les conditions de sa réussite.

Il s'agit en effet de définir les modalités concrètes de mise en œuvre de ce nouveau modèle de la voie professionnelle, dont la réussite se mesurera d'abord à l'augmentation du nombre de diplômés de niveau V et de niveau IV et, parallèlement, à la diminution des sorties sans qualification.

Les conditions de la réussite

La réussite de la rénovation dépendra prioritairement des conditions de sa mise en œuvre dans trois domaines : l'orientation des élèves, la définition des diplômes, l'organisation des formations. Dans chacun de ces domaines se posent des questions nombreuses et complexes.

1^{er} domaine : l'orientation des élèves

La réussite dans la voie professionnelle se joue d'abord en amont de l'entrée dans cette voie, qu'il s'agisse de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ou, surtout peut-être, des choix d'orientation à opérer.

Quelle forme l'orientation doit-elle prendre, quels contenus doit-elle transmettre, quels intervenants doit-elle associer pour permettre aux élèves de mieux se déterminer par rap-



port aux spécialités professionnelles et par rapport aux voies de formation, avant et après leur entrée dans la voie professionnelle ?

2^{ème} domaine : la définition des diplômes

Les référentiels des baccalauréats professionnels demeurent inchangés et leur niveau d'exigence reste donc identique. Mais devront-ils subir des modifications pour prendre en compte la disparition de la formation propédeutique sur laquelle ils s'appuyaient ?

Concernant le BEP, quelles compétences doit-il valider dès lors que, en formation initiale, il s'acquiert seulement pendant le cursus préparant au baccalauréat professionnel ? Quel référentiel d'activités professionnelles élaborer lorsque l'emploi de niveau V n'existe pas dans un secteur ?

Pour ce qui est du CAP, qui devient l'autre mode d'accès aux formations préparatoires au baccalauréat professionnel (puisque, comme vous le savez, il sera possible, à l'issue de la préparation d'un CAP, de rejoindre la préparation en 2 ans d'un baccalauréat professionnel), comment ses référentiels peuvent-ils s'articuler avec ceux du baccalauréat professionnel ?

Enfin, comment positionner et spécifier diplômes professionnels et diplômes technologiques ? Quelle place pour les mentions complémentaires ? Quel positionnement pour le BP ou le BMA ? Quelle articulation entre baccalauréat professionnel et BTS ?

Sur toutes ces questions, on voit combien le point de vue des professionnels est particulièrement nécessaire.

3^{ème} domaine : l'organisation pédagogique des formations

Elle sera sans doute le facteur clé de la réussite de la rénovation.

Les établissements auront en effet à mettre en place une stratégie pédagogique qui permette tout à la fois :

- d'empêcher les abandons en cours de formation,
- de valider des compétences de niveau V - qui ne sont pas elles mêmes objectifs de formation,
- d'atteindre les compétences de niveau IV prévues dans les référentiels de baccalauréat professionnel.

En lycée professionnel comme en CFA, quels horaires, quelles méthodes et activités pédagogiques, quelle articulation entre formation en établissement et formation en entreprise faut-il concevoir pour garantir la qualité et l'efficacité des formations ?

On voit que de très nombreuses questions se posent sur la mise en œuvre de la rénovation, et encore cette liste n'est-elle pas exhaustive.

Bien sûr, des réponses à ces questions ont été préparées par le ministère. Certaines ont déjà été publiées – celles sur l'orientation – d'autres ont été, pour partie, présentées aux partenaires du système éducatif, en particulier au sein des commissions professionnelles consultatives et, concernant les projets de décrets, devant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Mais certaines ne sont pas encore définitivement arrêtées et toutes supposent la participation de l'ensemble des acteurs, politiques, économiques et institutionnels, qui sont engagés dans la formation professionnelle initiale. La mise en œuvre des réponses nécessite par conséquent qu'elles soient approfondies et confrontées aux points de vue de tous ces acteurs.

On ne peut donc que se réjouir de la rencontre que l'AFDET a bien voulu organiser aujourd'hui : elle nous offre l'occasion d'un large échange de points de vue et cet échange est indispensable à la réussite de la rénovation.





Exposé introductif

Christophe GUITTON
 Chef du département
 Professions et Marché
 du travail - Céreq,
 avec la collaboration de
 Dominique Fournié - Céreq.

Cette communication présente les tendances d'évolution de la relation formation-emploi dans les grands secteurs de l'économie : l'industrie, la construction et les services. Les données tirées des portraits statistiques de branche (PSB) du Céreq mettent en évidence, sur la période couverte (1994-2005), un processus de montée en qualification généralisée des emplois et des actifs dans l'ensemble des secteurs.

- Les chiffres présentés ici sont issus d'une exploitation particulière des données utilisées dans le cadre des Portraits statistiques de branche (PSB). Ils portent sur le champ de l'emploi privé (salarié et non salarié), à l'exclusion des salariés de l'Etat et des collectivités territoriales.
- La source mobilisée dans la suite est l'enquête emploi de l'Insee. Les chiffres présentés sont des données moyennes calculées sur la base de trois années consécutives, pour des raisons de fiabilité statistique : la période triennale de départ est 1994-1996 et la période finale 2003-2005. Par commodité, seules sont mentionnées les années 1995 et 2005.

1 – Le niveau de qualification des emplois augmente

Le niveau de qualification des emplois est appréhendé à partir de la catégorie sociale à son niveau le plus agrégé, que nous avons toutefois affiné pour les employés en distinguant les employés qualifiés, des employés non qualifiés, à partir de la définition qu'en ont fait Burnod et Chenu (2001) et qui, contrairement à celle de Chardon (2001), repose essentiellement sur des critères de salaires et de durée des études.





EMPLOIS, QUALIFICATIONS, DIPLÔMES : LES ATTENTES DU MONDE PROFESSIONNEL

Le premier constat qui s'impose est celui d'une forte différenciation entre les structures de qualification des trois grands secteurs de l'économie (voir graphique ci-contre).

- Pour moitié, les effectifs de l'industrie sont des ouvriers, principalement des ouvriers qualifiés (un ouvrier non qualifié pour deux ouvriers qualifiés). L'autre particularité de l'industrie est le poids important des professions intermédiaires, essentiellement des techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise.
- Dans la construction, près de 60% des effectifs appartiennent à la catégorie ouvrière. Là encore, les ouvriers qualifiés sont majoritaires : le rapport entre ouvriers non qualifiés et ouvriers qualifiés est de un à trois. Mais la spécificité de la construction réside également dans la forte proportion d'indépendants (artisans, chefs d'entreprises) qui concentre 20% des actifs occupés du secteur.
- Dans les services, les catégories les plus représentées sont les professions intermédiaires, à égalité avec les employés non qualifiés, chacune regroupant 22% des actifs occupés du secteur. Aucune catégorie ne se détache nettement des autres, les ouvriers étant également bien représentés dans les services. Mais cette apparente homogénéité masque de fortes disparités au sein de l'ensemble tertiaire : entre le secteur des activités informatiques, dans lequel plus de la moitié des effectifs sont ingénieurs ou cadres techniques, et celui des services personnels et domestiques, qui concentre deux tiers d'employés non qualifiés, l'éventail des structures de qualifications est très large.

Au-delà des spécificités sectorielles, on observe une tendance commune, sur les dix dernières années, à l'augmentation du niveau de qualification des emplois :

- dans tous les secteurs, la part des cadres et celle des professions intermédiaires progressent,
- dans tous les secteurs également, la part des employés qualifiés recule, ce recul étant plus marqué dans les services,
- la part des ouvriers qualifiés est en léger recul dans chacun des secteurs,
- celle des ouvriers non qualifiés, marque le pas : elle baisse dans l'industrie, reste stable dans les services et progresse très légèrement dans la construction.

La seule exception à ce constat d'ensemble concerne les employés non qualifiés des services dont la part progresse significativement au cours de la période.

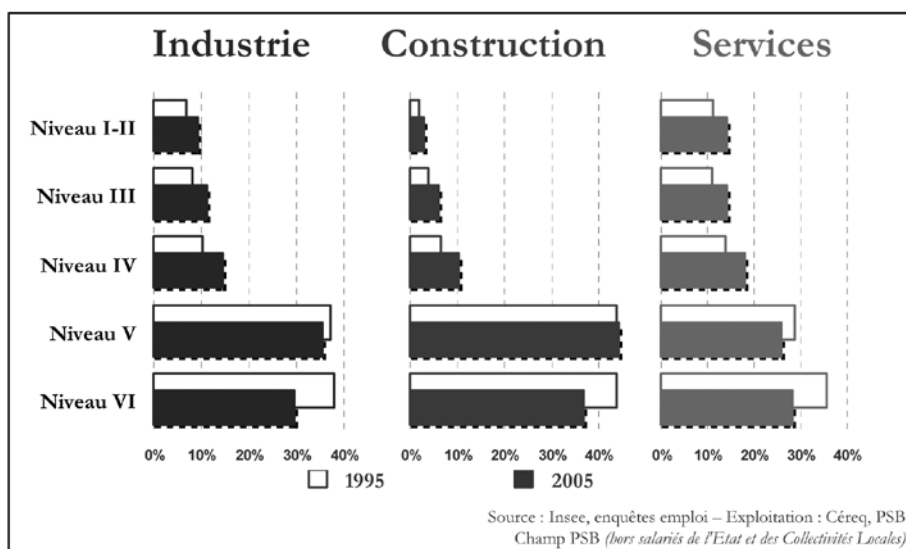
2 – Le niveau de diplôme des actifs occupés s'élève

La répartition des actifs par niveaux de diplôme fait également apparaître des différences marquées selon les secteurs : industrie, construction et services (voir graphique page suivante).





Christophe GUITTON
 Chef du département
 Professions et Marché
 du travail - Céreq,
 avec la collaboration de
 Dominique Fournié - Céreq.



- Dans les trois secteurs, le profil des histogrammes est comparable, présentant une forme pyramidale : la part des actifs occupés par niveau de diplôme décroît à mesure que les niveaux de diplôme augmentent.
- C'est dans la part respective de chaque niveau de diplôme que les structures se différencient. Ainsi, par exemple, la part des diplômés de niveau V est nettement supérieure dans la construction.
- La part des non diplômés (niveaux VI) est élevée, proche de 30% dans l'industrie et les services, 38% dans la construction. Dans les services, la part des non diplômés devance même légèrement celle des diplômés de niveau V.

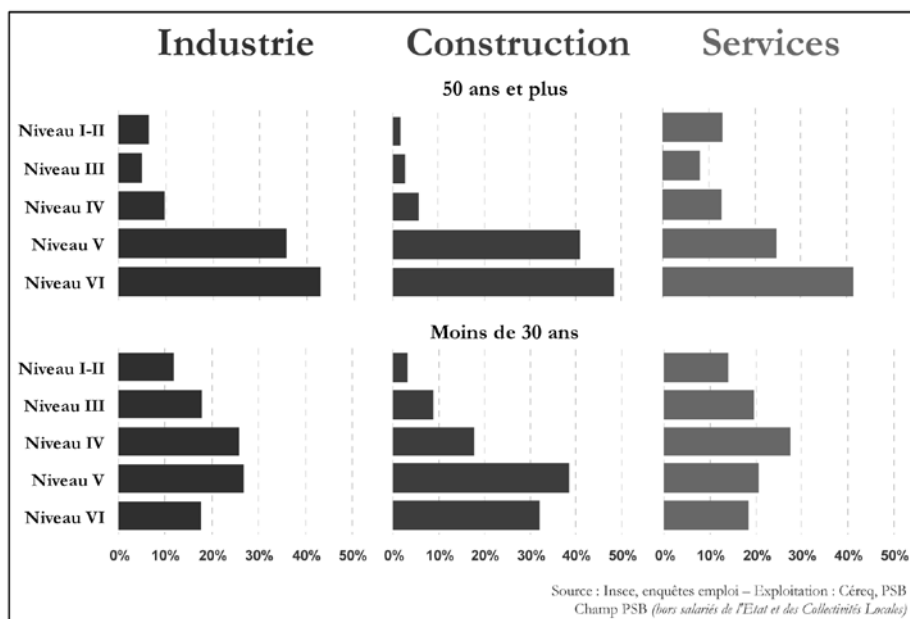
Sur 10 ans, on assiste à la poursuite du processus d'élévation des niveaux de diplôme des actifs occupés :

- les niveaux I-II, III et IV progressent dans tous les secteurs,
- sur la même période, les niveaux V voient leur part diminuer dans l'industrie et les services tandis qu'elle se maintient dans la construction,
- dans tous les secteurs, la part des non diplômés est en net recul.

Ces évolutions sont directement liées au départ en retraite des générations âgées et faiblement diplômées, qui sont remplacées par de nouvelles générations toujours plus diplômées. C'est particulièrement frappant quand on observe la répartition des niveaux de diplôme entre les moins de 30 ans (jeunes) et les cinquante ans et plus (seniors) (voir graphique ci-après).

Chez les seniors, la forme pyramidale observée pour l'ensemble des actifs occupés est encore plus marquée, la part des non diplômés (niveau VI) étant dans tous les secteurs la plus élevée.

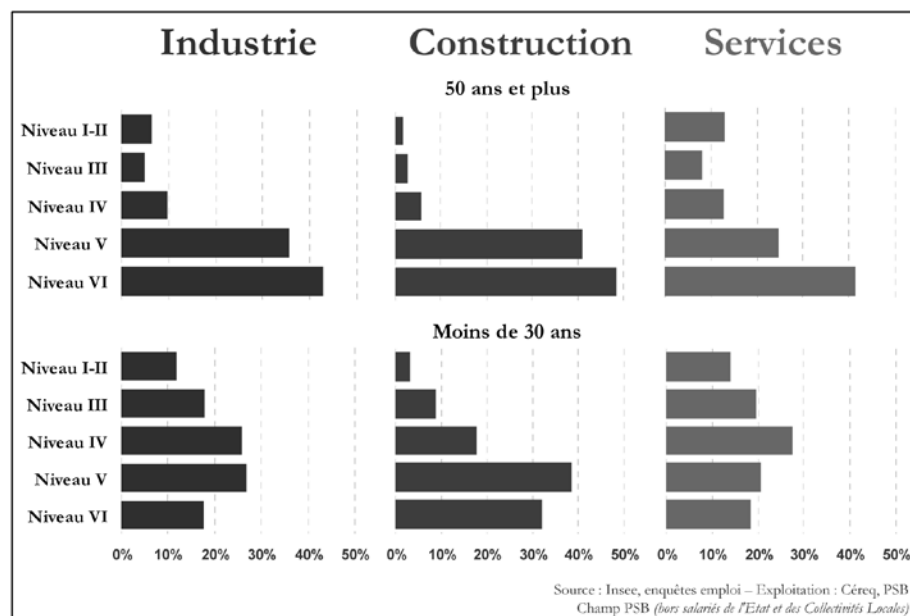
Chez les jeunes, la situation est contrastée : la forme pyramidale ne se retrouve plus dans les services, où la part des diplômés de niveau IV dépasse nettement celle des niveaux V, et où la part des niveaux III rejoint celle des niveaux V, ni dans l'industrie, où les niveaux IV et V sont au coude à coude. Il n'y a en réalité que dans la construction que le constat demeure, la part des niveaux VI restant importante et la part des niveaux V demeurant très nettement supérieure à celle des niveaux IV.



Sur les dix dernières années, on assiste donc conjointement à une élévation du niveau de qualification des emplois et une élévation du niveau de diplôme des actifs occupés. Mais ces évolutions se sont faites chacune à leur rythme propre. Ainsi, sur la période, l'élévation des niveaux de diplôme des actifs a été plus rapide que l'élévation du niveau de qualification des emplois, entraînant une déformation par le haut de la structure des qualifications.

3 – Les structures de qualification se déforment vers le haut

Le graphique suivant représente, pour une même catégorie d'emploi, la structuration par niveaux de diplôme des actifs qui la composent, à dix ans d'intervalle.





Christophe GUITTON
 Chef du département
 Professions et Marché
 du travail - Céreq,
 avec la collaboration de
 Dominique Fournié - Céreq.

Note de lecture du graphique : chaque barre horizontale correspond à une catégorie d'emploi. La partie du graphique de gauche donne la répartition par niveau de diplôme des actifs occupés en 1995 ; celle de droite donne la même répartition, mais près de 10 ans plus tard. Ainsi par exemple, en 1995, 27% des ONQ étaient diplômés de niveau V et 67% avaient un niveau VI. En 2005, 10% ont un niveau IV, 30% un niveau V et 56% un niveau VI.

Sur dix ans, l'élévation des niveaux de diplôme se vérifie pour toutes les catégories d'emploi :

- en 2005, on observe la diffusion des niveaux I-II qui apparaissent significativement chez les professions intermédiaires et les employés qualifiés ;
- les niveaux III se font également plus présents chez les employés qualifiés et font une percée encore timide parmi les non qualifiés ;
- les niveaux IV voient leur part augmenter dans toutes les catégories d'emploi (en dehors des cadres) et ils commencent à peser significativement dans les professions non qualifiées : employés et ouvriers ;
- dans ce contexte, la place faite au niveau V recule chez les employés qualifiés, reste stable chez les ouvriers qualifiés et les employés non qualifiés et augmente chez les ouvriers non qualifiés.

Ce graphique porte sur l'ensemble des secteurs. Si on le décline sur chacun des secteurs, industrie, construction et services, le processus de déformation par le haut de la structure des qualifications s'observe partout. Il est toutefois plus marqué dans l'industrie que dans la construction et les services.

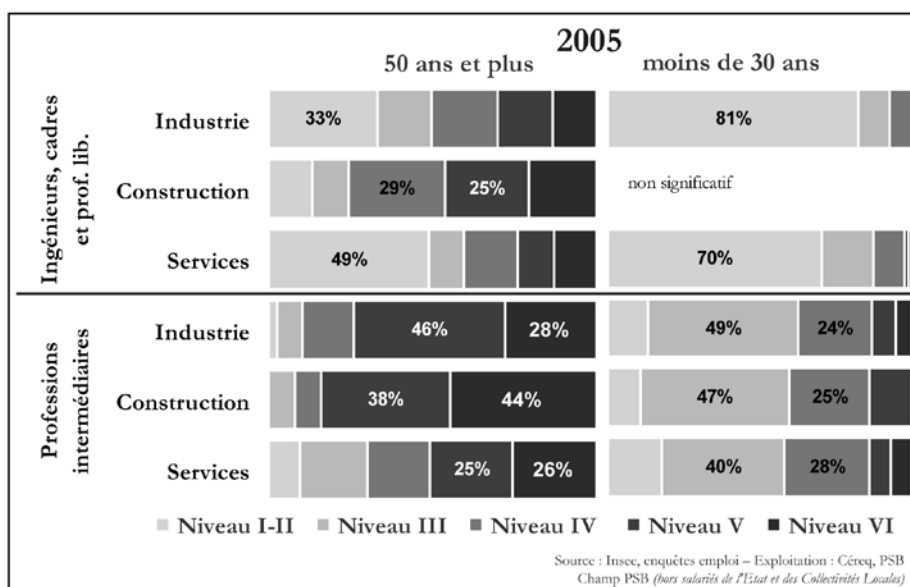
4 – Vers une modification des normes de qualification ?

Ces évolutions conduisent à s'interroger sur une possible modification de la norme de la qualification. En effet, le constat de l'élévation des niveaux de diplôme pour toutes les catégories d'emplois est encore plus accentué lorsque l'on compare la génération des jeunes et celle des seniors sur la période récente. Les niveaux de diplômes des jeunes sont beaucoup plus élevés que ceux des seniors, quelle que soit la catégorie d'emploi, ce qui correspond massivement à un effet « démographie », les nouvelles générations étant plus diplômées que les précédentes. Mais l'évolution est telle qu'il en résulte, d'une génération à l'autre, une modification de la norme de la qualification, entendue au sens statistique comme le niveau de diplôme le plus fréquent pour une catégorie d'emploi donnée (catégorie modale).

Cette modification de la norme de la qualification revêt des formes distinctes selon les catégories d'emploi (extension, déplacement, glissement), ce qu'illustrent les graphiques ci-dessous qui croisent catégories d'emplois et secteurs d'activités.

Pour les ingénieurs, cadres et professions libérales (voir graphique ci-dessous), la comparaison intergénérationnelle fait apparaître une extension de la norme de la qualification de niveau I-II. La détention d'un diplôme initial de niveau I-II constitue déjà la norme pour l'accès aux emplois d'ingénieurs et cadres parmi les seniors, dans l'industrie (33%) comme dans les services (49%). Pour les nouvelles générations, le niveau I-II constitue désormais la norme quasi-absolue, dans l'industrie (81%) plus encore que dans les services (70%).

En ce qui concerne les professions intermédiaires, on observe un déplacement de la norme de la qualification. Située pour les seniors aux niveaux VI (construction, services) et V (industrie), la norme de l'accès aux emplois de technicien et agent de maîtrise se déplace vers le niveau III - et le niveau IV dans une moindre mesure -, dans des proportions à peu près comparables selon les trois secteurs.



Pour les ouvriers (voir graphique page suivante), on observe – plutôt qu'un déplacement – un glissement de la norme de la qualification, selon des modalités qui diffèrent toutefois significativement entre l'industrie et la construction.

S'agissant des ouvriers qualifiés, la comparaison intergénérationnelle fait apparaître un glissement des niveaux VI et V vers les niveaux V et IV, plus marqué dans l'industrie que dans la construction :

- dans l'industrie, le niveau VI recule fortement (de 56% pour les seniors à 17%) au profit du niveau V (stable, à 42%) et du niveau IV (33% pour les jeunes alors qu'il est marginal pour les seniors) ;
- dans la construction, la norme de l'accès aux emplois d'ouvriers qualifiés passe du niveau VI pour les seniors (60%) au niveau V pour les jeunes (51%), mais le niveau VI recule moins que dans l'industrie (27% pour les jeunes) et le niveau IV reste contenu (20%).

S'agissant des ouvriers non qualifiés, le glissement ne s'opère pas dans les mêmes termes dans l'industrie et dans la construction :

- la norme de l'accès aux emplois non qualifiés de l'industrie glisse du niveau VI (77%) pour les seniors vers les niveaux V (38%), VI (38%) et IV (22%) pour les jeunes ;
- dans la construction, le niveau VI reste la norme mais régresse (de 79% pour les seniors à 54% pour les jeunes) au profit du niveau V (35% pour les jeunes contre 17% pour les seniors), le niveau IV demeurant marginal.

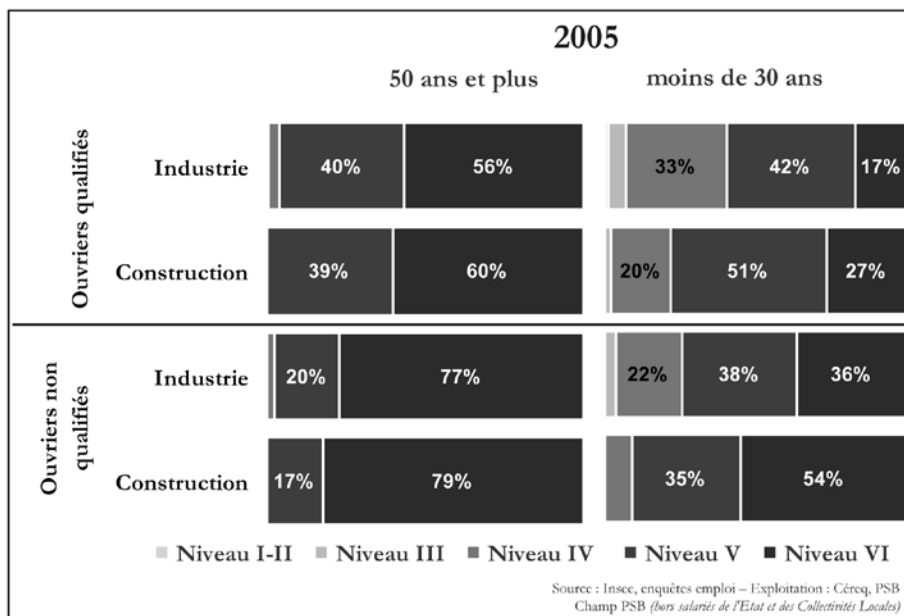
En résumé, le niveau VI est en très net recul dans les deux secteurs, le niveau V « résiste » mieux dans la construction que dans l'industrie, notamment pour l'accès aux emplois d'ouvriers qualifiés. Le niveau IV, absent parmi les seniors, apparaît chez les jeunes, de façon plus marquée dans l'industrie que dans la construction, et concerne les emplois d'ouvriers qualifiés mais aussi non qualifiés.

En ce qui concerne les employés (voir graphique page suivante), on observe également un déplacement de la norme de la qualification, qu'il s'agisse des employés qualifiés ou des employés non qualifiés.





Christophe GUITTON
 Chef du département
 Professions et Marché
 du travail - Céreq,
 avec la collaboration de
 Dominique Fournié - Céreq.

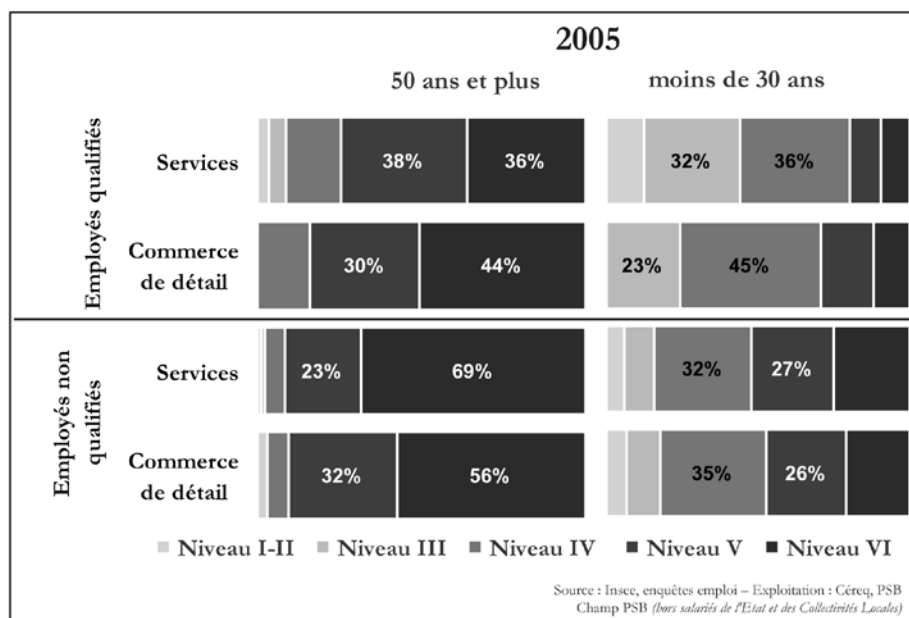


La situation des employés étant relativement spécifique au secteur des services, nous avons opté pour une comparaison entre l'ensemble du tertiaire et les secteurs de services dont le poids en termes d'effectifs autorise le croisement des variables relatives au diplôme, à la catégorie sociale et à l'âge, ce qui est notamment le cas du commerce de détail.

Le déplacement de la norme de la qualification est particulièrement visible pour les employés qualifiés, puisque l'on passe – dans l'ensemble tertiaire - des niveaux V (38%) et VI (36%) pour les seniors aux niveaux IV (36%) et III (32%) pour les jeunes. Cette évolution se retrouve dans le secteur du commerce de détail, avec une pondération différente entre les niveaux IV et III pour les moins de trente ans.

S'agissant des employés non qualifiés, pour l'ensemble tertiaire comme pour le commerce de détail, le déplacement s'opère du niveau VI pour les seniors (69% pour l'ensemble tertiaire, 56% pour le commerce de détail) vers le niveau IV pour les jeunes (respectivement 32% et 35%). D'une génération à l'autre, le niveau V reste relativement stable, le niveau VI régresse sans toutefois disparaître, tandis qu'à l'autre extrémité du spectre les niveaux III et même I-II commencent à se développer.

En d'autres termes, d'une génération à l'autre, c'est la notion même de qualification qui semble se brouiller dans le secteur tertiaire, l'accès des jeunes aux emplois de services, qualifiés mais aussi non qualifiés, se faisant peu ou prou à partir de l'ensemble des niveaux de diplôme.



CONCLUSION

Les évolutions décrites précédemment conduisent à réinterroger le mode de gestion des relations entre la formation et l'emploi qui prédomine dans les différents secteurs de l'économie. Plutôt que des questions qui appelleraient des réponses précises, il s'agit de formuler trois ensembles d'interrogations invitant à la réflexion et aux échanges.

1. La montée en qualification généralisée des emplois et des actifs est-elle fondée ?

Jusqu'à quel point l'évolution de la relation formation-emploi est-elle justifiée par les transformations du travail ? L'élévation des niveaux de diplômes des actifs est en effet avant tout le résultat de la « hausse d'éducation » qui caractérise les économies européennes depuis trois décennies. Il s'agit d'une évolution de nature avant tout démographique (chaque nouvelle génération est plus diplômée que la précédente), avec des répercussions en cascade sur le fonctionnement du marché du travail, sur la structure des emplois, les recrutements, les salaires et la mobilité. En France, bien que la « hausse d'éducation » marque le pas depuis la fin des années 1990, la poursuite du processus de déformation par le haut de la structure des qualifications pose question. Traduit-elle simplement la poursuite du processus de diffusion de la hausse d'éducation au sein du système productif – les employeurs n'ayant pas encore modifié leurs comportements d'embauche – ou est-elle également le reflet de la métamorphose de l'économie et des transformations de l'emploi (de plus tertiaisé, de plus en plus qualifié) ? Les travaux récents du Conseil d'analyse stratégique sur la prospective des métiers à l'horizon 2015 invalident en partie cette seconde hypothèse dans la mesure où ils font apparaître une forte polarisation dans les services entre emplois très qualifiés et peu qualifiés.

Jusqu'à quel point l'élévation des niveaux de formation initiale constitue-t-elle un objectif en soi, en lien avec l'avènement annoncé de la société de la connaissance ? En faisant de l'investissement dans l'éducation et la formation une priorité communautaire, la stratégie de Lisbonne ne risque-t-elle pas d'accentuer « l'inflation scolaire » ?

Dans quelle mesure assiste-t-on depuis deux décennies à une sorte de fuite en avant dans la qualification, rendue possible par la situation du marché du travail ? En d'autres termes,





Christophe GUITTON
 Chef du département
 Professions et Marché
 du travail - Céreq,
 avec la collaboration de
 Dominique Fournié - Céreq.

dans les évolutions décrites précédemment, quelles sont les parts respectives d'un effet «travail», lié aux évolutions technologiques, organisationnelles et socio-productives et d'un effet «marché du travail» résultant des pratiques de recrutement des entreprises, d'autant plus sélectives que l'offre de travail est abondante et diplômée ?

Quelles transformations des représentations sociales de la qualification traduisent les évolutions en cours ? Depuis les années 1980, les pratiques de surqualification à l'embauche, permettent aux entreprises de prévenir l'incertitude qui pèse sur l'évolution du contenu des métiers et des emplois en recrutant à des niveaux de diplôme supérieurs aux besoins immédiats. N'assiste-t-on pas, avec l'avènement de la logique compétence au cours des années 1990, à un changement d'étiage, avec la prise en compte croissante de critères personnels, comportementaux et relationnels, aux côtés des critères professionnels classiques (savoirs, savoir-faire, expérience). Paradoxalement, le fait d'alimenter les emplois à des niveaux de diplômes aussi élevés que possible ne traduit-il pas un besoin de réassurance des entreprises sur le premier versant (critères personnels) plus encore que sur le second (critères professionnels).

Ainsi, par exemple, l'exigence accrue du baccalauréat (niveau IV) pour accéder à un emploi d'ouvrier qualifié dans la métallurgie se justifierait, selon les organisations professionnelles du secteur, par la nécessité pour les jeunes de maîtriser les savoirs fondamentaux, mais aussi de détenir un minimum de compétences relationnelles et comportementales, quand bien même un CAP (niveau V) suffirait à la maîtrise des savoirs techniques requis par l'exercice d'un métier industriel donné.

La situation de la construction est différente. En continuant à privilégier le niveau V pour l'accès aux emplois d'ouvriers qualifiés et en limitant le niveau IV aux métiers comportant une technicité plus marquée ou une dimension de maintenance, ce secteur limite le processus de montée en qualification généralisée des emplois et des actifs, ce qui constitue sans doute une position réaliste au regard de la faible attractivité des métiers de la construction. Les grilles salariales du secteur ne font plus référence aux ouvriers non qualifiés et distinguent plusieurs niveaux d'ouvriers qualifiés, récusant ainsi la notion même de travail non qualifié. Mais alors, comment interpréter le fait que les jeunes de niveau VI sont encore nombreux parmi les ouvriers de la construction ?

La situation du tertiaire est encore différente, marquée par une sorte de brouillage de la notion de qualification. La très forte hétérogénéité des niveaux de diplômes des actifs, quelle que soit la catégorie d'emploi, interroge l'existence même d'une norme de la qualification dans les services. Mais, là encore, s'agit-il d'un effet marché du travail – accentué par rapport à ce qu'on observe dans la construction et l'industrie –, ou bien ce brouillage renvoie-t-il à une spécificité des activités de services, qui interdirait de facto d'interpréter les transformations en cours à partir des catégories statistiques traditionnelles ?

2. La montée en qualification généralisée des emplois et des actifs est-elle tenable ?

Est-il envisageable de poursuivre l'évolution de la relation formation-emploi sur le « trend » (tendance) actuel compte tenu de ses effets en cascade sur l'accès à l'emploi et les perspectives d'évolution professionnelle des jeunes sortants de formation initiale ? Qu'en est-il des quelques 100 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans diplôme et dont le taux de chômage est particulièrement élevé ? Alors même que l'emploi non qualifié régresse dans l'industrie et la construction mais devrait continuer à progresser dans les services au cours des prochaines années, les pratiques de recrutement des entreprises au niveau V et supra en interdisent l'accès aux jeunes sans diplôme ? Plus généralement, quelles sont les perspectives d'évolution ouvertes à des jeunes diplômés recrutés à des niveaux toujours plus élevés ? Le risque de blocage des carrières est réel, les mobilités professionnelles étant de plus en plus horizontales (changement d'emploi au sein d'une catégorie so-



ciale donnée : ouvriers, employés, techniciens, etc.) tandis que les mobilités promotionnelles (changement de catégorie sociale, par exemple passage ouvrier-technicien) se raréfient. La segmentation pourrait être encore accrue à l'avenir au regard des projections d'emploi par métiers qui font apparaître une polarisation des qualifications dans les services à l'horizon 2015 entre emplois peu ou pas qualifiés et emplois très qualifiés.

Le modèle de surqualification généralisée est-il tenable à terme pour les entreprises compte-tenu du retournement démographique annoncé, lequel se traduira par une stabilisation, puis une diminution progressive des flux d'entrées de jeunes sur le marché du travail et entraînera une concurrence accrue, au sein de chaque secteur d'activité et entre secteurs, pour le recrutement de la main d'œuvre juvénile ? Dans ce contexte, attirer et fidéliser des jeunes diplômés passera notamment par la possibilité de leur proposer des perspectives d'évolution professionnelle. Or les entreprises ont massivement fait le choix, au fil du renouvellement des générations, de privilégier le recrutement externe de jeunes (sur)diplômés sur la promotion interne de salariés expérimentés, affaiblissant ainsi d'autant les possibilités de promotion interne et augmentant le risque de blocage des carrières. Les entreprises ne vont-elles pas se trouver contraintes, comme c'est déjà le cas dans les secteurs et/ou pour les métiers en tension, de réviser leur stratégie de recrutement et de gestion des carrières pour pouvoir faire face à leurs besoins en renouvellement de la main d'œuvre ?

3 - Quelles implications pour le système éducatif et la formation continue ?

La montée en qualification généralisée traduit une perturbation de grande ampleur de la relation formation-emploi. Qu'en est-il plus précisément ? La montée en qualification joue-t-elle comme un symptôme d'un problème de contenu et/ou de positionnement des diplômes ? Par exemple, le repositionnement de la norme de la qualification ouvrière dans l'industrie au niveau IV en lieu et place du niveau V renvoie-t-il à un problème de niveau ou de spécialité de formation ? Plus généralement, la question de l'utilité ou de la valeur des diplômes sur le marché du travail, posée à maintes reprises au cours des dernières décennies, est plus que jamais d'actualité : déclassement, démonétisation, affaiblissement de l'effet de signal, concurrence des certifications de branche et de la VAE, les interrogations sont nombreuses. L'interrogation s'étend à la nomenclature des niveaux de formation et à sa pertinence comme principe d'équivalence permettant de classer les diplômes et les formations au regard des catégories d'emplois. La professionnalisation des études est-elle la réponse adaptée à la crise du diplôme ?

La perturbation de la relation formation-emploi affecte également la formation continue. Quel espace reste-t-il à la « formation tout au long de la vie » lorsque les emplois sont pourvus à des niveaux de formation initiale supérieurs aux besoins à court terme, que les opportunités de mobilité promotionnelle se réduisent et que la formation succède à la mobilité professionnelle pour adapter le salarié à ses nouvelles fonctions plus qu'elle ne la précède pour l'y préparer ? Autre question, déterminante pour l'évolution du système de formation continue : les politiques de branche vont-elles conforter, tempérer, voire contrarier le tropisme des entreprises consistant à recruter à des niveaux de diplôme toujours plus élevés ? L'appel prépondérant au marché externe et au recrutement de jeunes sortants de formation initiale traduit parfois une difficulté de la part des entreprises d'organiser la mobilité interne, c'est-à-dire de concevoir des filières de progression professionnelle et d'accompagner les évolutions des salariés, le cas échéant par la formation. A cet égard, un enjeu central pour l'avenir de la relation formation-emploi n'est-il pas que les branches professionnelles, avec l'appui des observatoires et des organismes mutualisateurs (OPCA), parviennent à développer une véritable offre de services en direction des entreprises intégrant les différentes dimensions de la gestion stratégique des ressources humaines : prospective des métiers, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), formation continue, professionnalisation, etc. ?





Table ronde animée par

Gérard COLPIN

Membre du comité
d'orientation de l'AFDET

Participants :

Alain DAILLOUX

PDG Société métallurgique
LIOTARD Frères

Paul DESAIGUES

Conseiller confédéral
formation CGT

Catherine DUCARNE

Secrétaire confédérale
formation initiale CFTD

Fabienne ESTRAMPES

Responsable du service formation
et compétences, Fédération
des Entreprises de Propreté

Anne-Florence FAGES

Chef du service éducation -
formation initiale MEDEF

François FALISE

Directeur de la formation,
Fédération Française du Bâtiment

Jean-Patrick FARRUGIA

Directeur de la formation
et de l'emploi de l'Assemblée
Permanente des Chambres
de Métiers et de l'Artisanat

Jean-Marie POTTIER

Président de la commission
formation CGPME

Plusieurs questions sont successivement abordées.

Quelles sont les grandes tendances de la relation emploi-formation ?

Tous les participants à la table ronde s'accordent sur la nécessité d'élever le niveau de qualification pour l'ensemble de la population ; plus une population est formée, plus elle peut évoluer et s'adapter aux contraintes du marché.

Les représentants professionnels réfutent d'ailleurs la terminologie d'« emploi non qualifié » car tout emploi met en œuvre des compétences mais celles-ci ne sont pas toujours reconnues et le plus souvent l'emploi est dit « non qualifié ».

Selon les branches professionnelles, les besoins en qualification apparaissent très différents ce qui met en évidence une hétérogénéité de niveaux de formation attendus selon les secteurs. Tous les participants insistent sur le besoin de compétences techniques mais la compétition internationale oblige les entreprises à innover en matière de produits, de procédés, de services. Le personnel doit alors être adaptable.

Les professionnels manifestent leur attachement aux niveaux V et IV. Certains secteurs (la construction, la propreté, l'artisanat) fondent leur activité sur des emplois de niveaux V qui correspondent à des emplois à forte technicité. Celle-ci n'exclut pas pour autant, la mise en œuvre de compétences relationnelles surtout lorsque l'activité a lieu en présence ou en relation avec un client.

Dans les secteurs où le niveau V est prépondérant, le baccalauréat professionnel constitue un appel vers l'élévation des compétences sans pour autant se substituer au niveau V.

La formation doit répondre aux besoins de la personne, de l'entreprise et de la nation. Les participants disent leur attachement aux savoirs de base (lire, écrire, compter, parler, volonté d'entrée dans l'entreprise...). Par ailleurs, il faut aussi analyser le besoin en compétences et construire des parcours qui permettent à chacun d'accéder au diplôme, sans imposer un parcours unique.

Certains jeunes ne pourront pas entrer dans un cursus d'obtention du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Par ailleurs, il ne faudrait pas qu'à l'issue du baccalauréat professionnel en 3 ans, les entreprises ajoutent une année pour acquérir les compétences techniques jugées insuffisantes.

La montée en qualification est-elle nécessaire ? y a-t-il des stratégies d'entreprises ?

Pour les professionnels, le diplôme est un repère à l'embauche qui témoigne d'un ensemble de savoirs académiques, de savoir-faire, de savoir être. Cependant, seule la mise au travail du diplômé révèle le niveau du diplôme.

Certains secteurs se défendent de pratiquer la surenchère de la qualification en particulier, dans les secteurs où le CAP est le 1^{er} niveau de reconnaissance des compétences techniques.



EMPLOIS, QUALIFICATIONS, DIPLÔMES : LES ATTENTES DU MONDE PROFESSIONNEL

Le niveau de certification ne doit pas être confondu avec les publics. Un titulaire de BTS par exemple, peut très bien obtenir un CAP si celui-ci est porteur de compétences techniques utiles à l'intéressé.

L'augmentation du niveau de qualification ne génère pas forcément une augmentation des flux de sortie. Certains secteurs se trouvent en difficulté de recrutement de personnels formés d'où des tensions permanentes entre le monde économique et le système de formation. La rigidité de celui-ci peut poser un problème s'il n'est pas modulable d'où l'intérêt des systèmes complémentaires (formation continue, formation complémentaire d'initiative locale...).

La question est de savoir ce que valide un diplôme pour que l'employeur ait confiance. Il est essentiel pour les intervenants que les parcours de formation ne soient pas dépendants de la durée mais plutôt des étapes ou des niveaux intermédiaires de formation. La solution serait d'amener les jeunes progressivement au baccalauréat professionnel ; cela demande de l'ingénierie éducative pour adapter la formation aux capacités des publics.

La montée en qualification peut-elle se maintenir dans la durée ?

Il apparaît nécessaire de prévoir un accompagnement des personnes à former et des piliers sont indispensables pour qu'un maximum de jeunes accède au niveau de formation le plus élevé. Il ne faudrait pas laisser de côté des jeunes qui ne peuvent pas accéder au niveau IV.

Les professionnels s'interrogent sur la formation par apprentissage et se demandent si les entreprises accepteront de s'engager pour 3 ans dans un contrat pour un apprenti sortant de 3^{ème} de collège.

S'orientera-t-on vers une organisation en 1 an +2 ans permettant une réorientation après la 1^{ère} année ?

Le maintien du BEP assurera-t-il une meilleure lisibilité ?

La question de l'orientation est abordée car l'orientation par défaut vers la voie professionnelle doit être remplacée par un véritable projet professionnel.

Quelle employabilité pour les jeunes ?

La gestion des jeunes sortis prématurément sans qualification implique que le dispositif permette d'obtenir une qualification pour tous. Pour cela, les parcours de formation doivent être adaptés à la diversité des publics. La modularisation devrait être une solution pour favoriser à partir de pré-requis, la construction de parcours professionnels permettant l'élévation du niveau de qualification vers le niveau IV.

Selon les professionnels, l'accès à l'emploi doit être rapide après un baccalauréat professionnel dont c'est la vocation et ne doit pas être détourné systématiquement vers des poursuites d'études.

Le positionnement du baccalauréat professionnel en 3 ans par rapport au baccalauréat en 4 ans devra montrer qu'il s'est adapté à la diversité des publics.





C'est avec beaucoup de plaisir que je participe cette après-midi aux assises de la formation professionnelle organisées par l'AFDET. J'en suis d'autant plus heureux que je porte un intérêt réel à cette association qui est l'une des plus anciennes de notre pays puisqu'elle a été créée en 1902, quelques mois à peine après l'entrée en vigueur de la loi Waldeck-Rousseau.

Reconnue d'utilité publique depuis 1936, l'AFDET est partenaire, depuis 2002, de l'Éducation nationale et j'espère que cette collaboration fructueuse qui nous lie se poursuivra pendant de très nombreuses années.

Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rendre un hommage appuyé au dévouement des conseillers de l'enseignement technique (CET). En effet, quasi quotidiennement, ils se rendent dans les lycées professionnels, président ou participent aux jurys d'examens. Je tiens donc aujourd'hui à leur adresser publiquement mes plus sincères remerciements.

Mais notre rencontre d'aujourd'hui est surtout l'occasion de faire le point sur les réformes en cours à l'Éducation nationale et en particulier dans l'enseignement secondaire. En effet, comme vous le savez, j'ai engagé depuis le mois de mai 2007 une politique volontariste pour rénover en profondeur les différentes voies de l'enseignement secondaire français pour favoriser l'élévation générale du niveau de qualification dont notre pays a tant besoin à un moment où la bataille de l'intelligence est devenue mondiale.

Vous suivez, je le sais bien, ces réformes avec beaucoup d'attention. Vous m'avez d'ailleurs écrit, voici quelque temps, pour me livrer le produit de votre réflexion mais également pour me faire part de vos interrogations sur les réformes en cours dans l'enseignement secondaire. Les questions que vous avez soulevées sont à la fois précises et pertinentes ; je souhaite donc profiter de notre rencontre pour vous apporter des éléments de réponse.

La rénovation de la voie professionnelle

Vos interrogations portaient d'abord sur la rénovation de la voie professionnelle. Il s'agit, vous l'avez compris d'une rénovation globale qui est née d'un triple souci : permettre à chaque élève d'atteindre le plus haut niveau de qualification possible, mieux répondre aux besoins du monde économique mais également changer le regard de nos concitoyens sur l'enseignement professionnel.

Cette rénovation passe par un développement des lycées des métiers et par une refonte complète de l'offre de diplôme et des cursus qui y mènent avec en particulier la généralisation des parcours de référence en 3 ans pour l'obtention du baccalauréat professionnel.



INTERVENTION DE **XAVIER DARCOS** MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pourquoi donc avoir voulu développer les baccalauréats professionnels en trois ans au point de vouloir en faire le cursus de référence ?

Ce choix procède d'abord d'une conviction profonde : le baccalauréat professionnel est un véritable baccalauréat.

Pour lui conférer la même dignité qu'au baccalauréat général et au baccalauréat technologique, il fallait donc qu'il soit préparé dans les mêmes conditions que ces derniers, c'est-à-dire en trois ans.

D'ailleurs, preuve est faite que les baccalauréats professionnels en trois ans contribuent à renforcer l'attractivité de la voie professionnelle, puisqu'en cette rentrée 2008 elle a attiré près de 20 % d'élèves en plus.

En outre, la mise en place des cursus en trois ans après la classe de 3^{ème} va contribuer à l'élévation du niveau de qualification. En effet, contrairement aux idées reçues, le système préexistant était par trop sélectif puisque moins de 50% des titulaires du BEP prolongeaient leur cursus en baccalauréat professionnel alors même que le diplôme qu'ils avaient obtenu aurait dû les y conduire. Inversement, les expérimentations menées depuis 2001 montrent que plus de 80% des jeunes entrés en baccalauréat professionnel 3 ans poursuivent leur scolarité jusqu'au bout.

Mais, me direz-vous, quel est le véritable intérêt de cette rénovation pour les élèves ?

Je veux d'emblée préciser qu'il est absolument faux de prétendre que la création des baccalauréats professionnels en 3 ans aura pour effet d'exclure un nombre important de jeunes. Pour assurer une qualification à tous ceux qui s'engagent dans la voie professionnelle, le diplôme de BEP est maintenu. En outre, parallèlement au déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans, le ministère a souhaité ouvrir, dès cette rentrée, 4000 places de CAP supplémentaires.

A l'inverse, cette réforme présente d'immenses avantages pour les élèves : la mise en place des nouveaux cursus en trois ans va d'abord offrir aux élèves un enseignement plus individualisé et un encadrement méthodologique renforcé grâce à la mise en œuvre de modules de remédiation.

Elle permettra surtout d'amener davantage de jeunes à l'obtention d'un diplôme de niveau IV à un moment où de plus en plus de secteurs professionnels, à l'image du tertiaire administratif et commercial, demandent un niveau minimal de qualification équivalent au baccalauréat. Et puisque l'objectif d'insertion est prioritaire dans la voie professionnelle, nous



Xavier DARCOS
Ministre
de l'Éducation nationale

tenons aussi à prendre en compte les besoins spécifiques de certains domaines d'activité comme l'hôtellerie ou la restauration qui recrutent largement au niveau V. Il revient donc aux Commissions Professionnelles Consultatives de déterminer les modalités d'organisation propres à chaque secteur professionnel.

La rénovation de la voie professionnelle, c'est donc, pour les élèves, des chances accrues de réussir leur insertion sur le marché du travail.

Vous m'avez également demandé si les parcours en quatre ans demeuraient possibles ?

Ils le demeurent car il sera possible, après un CAP, de rejoindre la deuxième année de baccalauréat professionnel, c'est-à-dire la classe de première.

En outre, un élève qui ne pourrait obtenir le baccalauréat en trois ans pourra grâce à des modules de remédiation, prendre plus de temps. Ainsi, les rythmes d'apprentissage de chacun seront respectés.

Vous m'avez enfin interrogé sur le calendrier de la réforme ?

Elle entrera en pleine application à la rentrée 2009. Dans cette perspective, les commissions professionnelles consultatives travaillent actuellement à la détermination des champs professionnels qui seront mis en place en classe de seconde et à la détermination des diplômes intermédiaires. Parallèlement, les nouvelles grilles horaires qui entreront en vigueur à la rentrée 2009 sont en cours d'élaboration.

Les instances consultatives nationales ont d'ores et déjà été saisies et tous les textes seront adoptés avant la fin de l'année 2008.

Vous le voyez, mesdames et messieurs, la mise en place du cycle de référence en trois ans constitue une évolution majeure de la voie professionnelle. Elle est faite pour les élèves, pour favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle et sans exclure qui que ce soit. Le succès de cette rénovation repose sur le professionnalisme et l'engagement des enseignants qui seront d'ailleurs mieux reconnus.

La rénovation de la voie générale et technologique

Parallèlement à la rénovation de la voie professionnelle, j'ai aussi engagé une réforme du lycée général et technologique. Elle est absolument nécessaire pour assurer une meilleure préparation aux études supérieures, mais aussi pour offrir de nouveaux services aux élèves des lycées généraux et technologiques et leur permettre de mieux s'orienter.



La nouvelle classe de seconde sera donc mise en place à la rentrée 2009, avant la classe de Première en 2010 et la Terminale en 2011. Elle se caractérisera par une nouvelle organisation du temps scolaire dans l'année et dans la semaine.

La nouvelle année scolaire comportera deux semestres, ce qui nous permettra d'organiser quatre rendez-vous annuels avec l'élève au lieu de trois aujourd'hui : deux conseils de mi-semestre, qui permettront aux enseignants de faire avec les élèves un point sur leurs difficultés, et deux conseils de fin de semestre, où sera notamment abordée l'orientation de l'élève.

La nouvelle semaine scolaire comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures, 6 heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules ainsi qu'un accompagnement personnalisé de 3 heures hebdomadaires.

Ces trois heures d'accompagnement personnalisé seront prolongées par une période d'une semaine placée entre les deux semestres et destinée, selon les besoins des élèves, à leur proposer un soutien scolaire adapté, une aide méthodologique, un conseil d'orientation, un travail interdisciplinaire ou, pour ceux qui sont le plus à l'aise, un travail d'expertise.

Je tiens à préciser, car je sais que c'est l'une de vos interrogations, que la spécificité des formations technologiques ne sera pas remise en cause dans le cadre de la réforme du lycée. En effet, je sais que notre pays a plus que jamais besoin de trouver les techniciens bien formés et compétents qui lui manquent aujourd'hui. C'est précisément dans ce but que j'ai tenu à ce que la nouvelle classe de seconde permette de proposer aux élèves des modules de découverte des disciplines technologiques comme les sciences de l'ingénieur, l'informatique de gestion, les sciences médico-sociales ou biologiques.

Nous travaillons actuellement sur le cycle terminal qui sera mis en place à partir de 2010. Il reste encore beaucoup à faire mais je peux vous assurer que les décisions qui seront prises permettront d'organiser des parcours préservant la dominante technologique. Vous le voyez, mesdames et messieurs, dans le champ de l'enseignement professionnel et technique, les réformes sont bien engagées et entrent progressivement en application. Elles poursuivent un objectif central : offrir de nouveaux services aux élèves pour leur permettre de réussir, à terme, leur insertion professionnelle. Cet objectif nous est commun et je ne doute pas que votre association saura jouer un rôle décisif pour placer nos formations professionnelles et techniques sur la voie de la réussite.

Je vous remercie



Exposé introductif (synthèse)

François BONNEAU
Président du Conseil régional
de la région Centre

Le Président François Bonneau souligne :

- l'importance des baccalauréats professionnels dans l'accès aux savoirs, à tous les savoirs,
- leur rôle essentiel dans l'égalité des savoirs vis-à-vis des baccalauréats généraux et technologiques.

Le baccalauréat professionnel concourt de manière importante à l'élévation du niveau de qualification pour le plus grand nombre de jeunes. La possibilité d'accéder au BTS est indispensable au terme de ces parcours de qualification.

François Bonneau insiste sur le fait que le passage du baccalauréat professionnel en 3 ans de formation au lieu de 4, qui se fait de manière rapide, constitue un grand défi.

C'est un défi par rapport à l'objectif de qualification pour tous. En effet ceux qui réussissent en quatre ans ne pourront pas tous le faire en trois ans et beaucoup seront écartés. Il existe donc un risque réel d'augmentation et d'aggravation des situations d'échec et des situations de mauvaise qualification.

De plus, le risque existe également de nuire à la dimension promotionnelle de la progression par étape : CAP, BEP, baccalauréat.

François Bonneau précise par ailleurs qu'il convient aussi de rester très vigilant sur la création d'un nombre suffisant de CAP afin de permettre l'accès à la qualification pour tous les jeunes mais aussi d'améliorer la lisibilité entre la voie technologique et la voie professionnelle.

Sur tous ces points, il s'agit de défis réels et de menaces qui pèsent sur la réussite du dispositif.

Par ailleurs, François Bonneau insiste sur la nécessité de l'équilibre entre les deux voies de formation initiale que sont l'apprentissage et la formation sous statut scolaire.

Les régions n'ont pas été associées à la définition et à la mise en place de cette réforme au mépris de leur compétence en matière de formation et de leur responsabilité dans le domaine de la réalisation d'équipements des lycées.

Le Président conclut en précisant que « dans la méthode comme dans les contenus, cela n'est pas la bonne manière de faire ».



LA GENERALISATION DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS : INCIDENCES SUR LE SYSTEME DE FORMATION





Table ronde animée par

Françoise BERHO
Vice-présidente de l'AFDET

Participants :

Stéphanie BARANÈS
Chef du service social
de la Fédération du Commerce
et de la Distribution

Isabelle BOURHIS
Membre du bureau national
SNPDEN

Bruno CROISET
Responsable de l'emploi
et des systèmes éducatifs
ACCOR France

Christian LAGE
Secrétaire général SNETAA

Maryannick MALICOT
Chef du bureau du partenariat
avec le monde professionnel
et des CPC - DGESCO

Jean-Marie-PANAZOL
Inspecteur général de l'Éducation
nationale – Doyen du groupe
Economie & Gestion

Marie-Jeanne PHILIPPE
Recteur de l'Académie de Besançon

Maurice PINKUS
Directeur délégué en charge
des certifications professionnelles
UIMM

Marie-Dominique PINSON
Responsable du service formation
CAPEB

Thierry REYGADES
Secrétaire national SNES-FSU
Enseignement technologique
– Formation professionnelle.

Les échanges s'organisent autour de plusieurs questions.

Le nouveau dispositif répondra-t-il mieux aux attentes du monde professionnel dans sa grande diversité ?

Les représentants des entreprises redisent leurs attentes pour les diplômes de niveau V (CAP) en particulier dans les secteurs où ce diplôme à forte technicité est reconnu. Ils attendent des diplômés des compétences techniques, comportementales et selon les secteurs, une maîtrise des langues (industries hôtelières). L'organisation actuelle des diplômes de niveau V, IV et III permet de couvrir la diversité des compétences en allant des compétences professionnelles très ciblées à des compétences plus diversifiées. L'existence et la complémentarité du CAP et du baccalauréat professionnel semblent claires pour certains professionnels. Cette position est nuancée dans certaines branches qui demeurent attachées au BEP. La certification intermédiaire interroge davantage car elle serait une reconnaissance d'un niveau V obtenu en cas d'échec dans un cursus de niveau IV. Les professionnels craignent que la formation au baccalauréat professionnel ait moins de crédit si la classe de seconde professionnelle diffère la professionnalisation.

Maryannick Malicot précise que la formation professionnelle commence bien dès la seconde professionnelle. De plus, les professionnels disposent de marges de manœuvre par la carte des diplômes, les contenus des référentiels, l'offre régionale au niveau V et IV, les adaptations sectorielles.

La professionnalisation en seconde se fait dans un champ professionnel précis. La nouveauté est d'obtenir un diplôme de niveau IV sans diplôme préalable de niveau V puisque l'obtention du BEP ne sera pas obligatoire pour présenter le baccalauréat professionnel.

Le BEP est une certification qui pourra être obtenue au cours du cursus conduisant au baccalauréat professionnel. Il attestera de compétences faisant partie du référentiel du baccalauréat professionnel.

Toutefois, pour certains secteurs, le BEP sera maintenu dans sa forme actuelle (par exemple : carrières sanitaires et sociales, hôtellerie-restauration, conduite routière).

Par ailleurs, la durée de préparation au baccalauréat pourra être modulée.

L'inspection générale précise que la durée de la formation doit être appréciée en fonction des contenus et des compétences visées. La question est d'atteindre les mêmes compétences en 3 ans au lieu de 2+2. Il faut admettre des redondances dans certains contenus entre le niveau V et le niveau IV. Dans certains secteurs, le gain de temps est certainement possible. De plus, le parcours en 4 ans reste possible et il convient aussi de considérer la formation en milieu professionnel sur l'ensemble du cycle de 3 ans qui pourrait aller jusqu'à 28 semaines.

L'élévation du niveau de qualification et l'accès de tous à une qualification seront-ils favorisés ?

Le témoignage de l'académie de Besançon montre que le nouveau dispositif de préparation en 3 ans, mis en place à la rentrée 2008, est attractif pour les élèves et pour les familles.

Les demandes d'entrée en baccalauréat professionnel 3 ans ont été multipliées par 10 alors que l'offre de formation a été multipliée seulement par 3.

Cette forte demande a également concerné les lycées excentrés.

Par contre, la question de l'équilibre entre l'offre de formation en CAP et en baccalauréat professionnel 3 ans doit être appréhendée par bassin de formation afin de maintenir une offre qui accueille tous les publics.

Les chefs d'établissement tout en soutenant le cycle d'accès en 3 ans au baccalauréat professionnel, affirment leur souci de prendre en compte la grande diversité des jeunes pour les conduire à des formations diplômantes de niveau V ou IV essentielles à leur insertion.



LA GENERALISATION DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS : INCIDENCES SUR LE SYSTEME DE FORMATION

L'accès après un CAP à la 1^{ère} professionnelle est aussi indispensable pour donner une ambition scolaire à tous ces jeunes qui en manquent parfois ainsi qu'à leurs familles. La définition des champs professionnels doit être pertinente pour permettre aux jeunes d'affiner leur projet.

Les partenaires sociaux s'interrogent sur les contenus de la seconde professionnelle pour que le diplôme reste national. En effet, s'il y a 17 ou 18 champs professionnels en seconde, ils déboucheront sur 26 ou 27 filières en première professionnelle. Celle-ci apparaît comme le pivot de la vraie professionnalisation.

Quelles seront les incidences sur l'ensemble du système de formation professionnelle ?

La place du baccalauréat professionnel par rapport à la voie technologique et à la poursuite d'études se trouve posée.

Les participants s'accordent sur la place essentielle du baccalauréat technologique qui couvre des champs larges et permet l'accès à des études supérieures.

La liaison entre baccalauréat professionnel et BTS apparaît indispensable pour les partenaires sociaux, mais les conditions de réussite méritent d'être analysées.

Ces dispositions posent la question du discours qui se construira en direction des familles, des élèves, des enseignants pour éclairer les choix d'orientation.





En organisant des assises de la formation professionnelle sur le thème « Le baccalauréat professionnel en trois ans bouleverse-t-il le paysage ? », l'AFDET entendait répondre à une attente, qu'elle pressentait, d'une réunion ouverte à tous, initiés ou non des discussions ministérielles ou académiques, représentants du monde de l'économie et de la formation, décideurs, acteurs ou usagers du système éducatif.

Derrière cette demande s'exprimait, de fait, un triple besoin :

- **Un besoin d'information et de clarification**

Où en est-on dans les mesures prises ? Quelle est leur programmation ? Comment s'organisera le cursus de formation et s'effectuera l'octroi des diplômes ? Quels effets sur l'apprentissage ?

- **Un besoin de réflexion globale**

Quelles sont les incidences de la généralisation de la préparation en trois ans du baccalauréat professionnel sur l'ensemble du système de formation professionnelle ? La décision, en effet, ne se résume pas seulement à une modification profonde du cursus de formation. Elle est une véritable refonte du système et exerce des effets induits sur la voie technologique.

- **Un besoin de débat public**

La généralisation pour la rentrée 2009 a été annoncée par une note du ministre, en octobre 2007, à la suite d'une expérimentation qui a concerné 4 000 élèves et donné lieu à des rapports circonstanciés d'évaluation de la Direction de l'Enseignement Scolaire et de l'Inspection Générale. La décision a été prise sans débat préalable. Des discussions ont suivi entre les décideurs du système éducatif et ses partenaires sociaux, représentants de branches et syndicats d'enseignants, notamment. Mais, la société civile dans son ensemble – si cette expression peut être utilisée - a été peu associée. Un débat public, contradictoire éventuellement, était nécessaire.

La rencontre d'aujourd'hui s'est efforcée de satisfaire à ces différentes demandes. Compte tenu de la diversité des opinions exprimées, il n'y a pas lieu d'énoncer des conclusions qui feraient consensus ; celui-ci serait plus ou moins factice. Il ne peut s'agir seulement que d'émettre des observations qui, nécessairement, se ressentiront d'une certaine subjectivité.



CONCLUSION DE JEAN-LUC CENAT PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORIENTATION DE L'AFDET

La première observation porte sur le constat d'un diagnostic relativement partagé sur l'évolution à venir des qualifications et, en conséquence, sur les enjeux généraux de la politique de formation professionnelle initiale de notre pays.

Les exigences en matière de qualification s'accroissent. La demande de niveau IV, voire de niveau III, augmente. Néanmoins, persistent des emplois de niveau V et même le maintien de recrutement, mais de plus en plus rare, dans certains secteurs, de jeunes que l'on désigne sans qualification.

Ces exigences accrues correspondent-elles toujours à des transformations réelles de l'activité ? Résultent-elles d'une offre abondante de diplômes favorisant une fuite en avant des qualifications ? S'agit-il, pour les employeurs, de se prémunir des incertitudes face au lendemain ou d'une prise en compte croissante de compétences liées aux comportements plutôt qu'aux savoir-faire ? Certes, ces considérations jouent leur rôle, variables selon les secteurs. Il demeure que la hausse des qualifications est une tendance de long et moyen terme qui devrait perdurer. En effet, les caractéristiques d'une économie moderne sont d'être une économie fondée sur la connaissance, une économie à changement accéléré, une économie mondialisée. Dans ce contexte, l'atout principal, pour les entreprises et un pays, est la qualification des hommes et des femmes. Le besoin de formation ne fera que croître dans l'avenir et c'est à l'aune de ce critère qu'il faudra juger toute politique de formation professionnelle.

C'est pourquoi les objectifs généraux énoncés par le ministre auxquels se sont ralliées la plupart des organisations professionnelles et syndicales, sont acceptés :

- élever le niveau de qualification et faire accéder un plus grand nombre de jeunes au niveau IV,
- réduire le nombre de jeunes sortant du système éducatif sans qualification,
- valoriser la voie professionnelle.

Mais ce relatif accord sur les finalités s'étend-t-il aux mesures prises ? Là, la diversité des positions s'expriment.

D'aucuns adhèrent pleinement à la décision de préparer le baccalauréat professionnel en trois ans et de nombreux établissements scolaires se portent volontaires pour l'ouverture de sections correspondantes. Les partisans de cette décision soulignent que l'alignement





Jean-Luc CENAT
Président
du comité d'orientation
de l'AFDET

de la durée de formation sur le baccalauréat général et technologique met à égale dignité la voie professionnelle, qu'elle facilite une orientation positive et encouragera plus de jeunes à accéder au baccalauréat professionnel.

Pour d'autres, si le principe de l'assouplissement du parcours de formation est accepté pour offrir à certains jeunes et dans certaines spécialités la possibilité d'acquérir le baccalauréat professionnel au bout de trois ans, des interrogations demeurent quant à sa généralisation à tous et dans tous les domaines.

En effet, réduire sensiblement la formation est une décision qui peut être lourde de conséquences. Le niveau de qualification attesté par le baccalauréat professionnel, dont les exigences ne sont pas modifiées, pourra-t-il être maintenu avec une diminution forte de la formation ? La question est posée.

Les partisans de la réforme font valoir la redondance des programmes entre les cursus actuels du BEP et du baccalauréat professionnel. Cette redondance est admise pour certaines spécialités. Elle est contestée pour d'autres. Certains notent qu'elle peut être réduite, également, si elle existe, par la révision des programmes ou laisser place, par exemple, au renforcement de la formation générale, ce qui serait fort utile pour le futur, et dans l'immédiat, pour la poursuite d'études, quitte à ce qu'elle soit enseignée autrement. Il convient de se montrer particulièrement vigilant sur ces sujets. Il en va, en effet, de la crédibilité du baccalauréat professionnel, non seulement en tant que baccalauréat – ce qui, après tout, ne serait qu'une affaire du système éducatif – mais en tant que diplôme professionnel permettant une insertion effective des jeunes au niveau IV.

La réduction de la durée de formation peut-elle concerner tous les élèves ? Espère-t-on un recrutement différent qui changerait la donne ? Mais, cette perspective est-elle réaliste lorsque la généralisation sera effective ? N'y a-t-il pas alors un risque de décrochage d'élèves en cours de formation ? La préparation en trois ans laissera-t-elle, en effet, à tous le temps nécessaire pour accéder au baccalauréat ? Répondre à ces questions, éviter ces risques, c'est impulser une forte modification des approches pédagogiques, mettre en place des formules adaptées à la diversité du public.

Qu'en est-il pour l'apprentissage ? Les dispositions juridiques sont prises pour permettre des contrats d'apprentissage de longue durée. Mais, il faut, aussi convaincre les maîtres d'apprentissage de les utiliser. Il convient, là aussi, de définir de nouvelles conditions pédagogiques assurant la réussite d'une alternance en trois ans, aussi bien en centre de formation d'apprentis que dans les entreprises d'accueil.

Face à ces considérations, qui sont des interrogations autant que l'énoncé des conditions de réussite de l'opération, l'AFDET préconise que les préoccupations exprimées soient prises en compte dans la mise en œuvre de la réforme. Elle considère comme positif d'offrir



à plus de jeunes l'accès au baccalauréat professionnel en trois ans. Mais elle souhaite que le dispositif fasse preuve de flexibilité. Les textes semblent le permettre. Il faut les appliquer en ce sens. Le cap est fixé : faire accéder un plus grand nombre de jeunes au niveau IV. Les modalités pratiques peuvent être souples. Le public concerné est, en effet, hétérogène ; en conséquence, les itinéraires doivent être diversifiés. Au demeurant, la définition des diplômes ne s'effectuent plus, au niveau national et maintenant, au niveau européen, sur la base d'une durée de formation, mais par les exigences qu'il représente. Gardons la variété des parcours, tout en facilitant à ceux qui le peuvent un accès plus rapide au baccalauréat. En même temps que la volonté de réussir, la souplesse doit rester le maître mot.

Dans la configuration nouvelle, valorisant le cursus vers le baccalauréat professionnel, les formations de niveau V doivent néanmoins être stabilisées. Elles gardent leur pertinence au regard de l'emploi dans beaucoup de secteurs. Elles sont particulièrement précieuses pour réduire les sorties des jeunes sans qualification. Aujourd'hui, 150 000 d'entre eux n'obtiennent pas le diplôme de BEP ou de CAP, soit qu'ils échouent en cours de formation, soit même qu'ils n'y accèdent pas au sortir du collège. De plus, il faut offrir à ceux qui s'engagent vers le baccalauréat mais qui n'y parviennent pas, la possibilité d'accéder, au moins, au niveau V. Le rôle du CAP est bien confirmé, à juste titre, par la réforme. Le sort du BEP est apparu, à un moment, plus incertain. Les textes présentés reconnaissent sa fonction qualifiante. Pourquoi, cependant, dans la note de présentation le définissant, le BEP est-il présenté comme une certification intermédiaire ? S'agit-il seulement d'exprimer que, pour des élèves engagés vers le baccalauréat professionnel, il s'obtient en cours de cursus ? Mais le BEP peut être délivré autrement, notamment, grâce à la validation des acquis de l'expérience. Le BEP est un diplôme professionnel, restons-en là. Le terme intermédiaire n'est, en effet, guère valorisant.

Dans les textes, également, décrivant la voie professionnelle, il est distingué un cycle de référence, celui du baccalauréat professionnel, et un autre conduisant au niveau V. Mais, cet autre, s'il n'est pas de référence, qu'est-il ? A ne pas le qualifier, ne le disqualifie-t-on pas ? Pourquoi donc conserver ce terme de référence ?

La réussite générale de la réforme implique, au-delà des dispositions réglementaires et structurelles, précédemment évoquées, des mesures complémentaires.

En particulier, un plan d'accompagnement pédagogique de grande ampleur doit être mis en œuvre. La mise en place d'un nouveau cursus généralisé à la grande majorité des élèves, d'itinéraires personnalisés, de passerelles entre diverses formations, modifient en profondeur les méthodes d'enseignement. Certes, les professeurs de lycée professionnels ont prouvé, à plusieurs reprises leur adaptabilité. Mais, ils ont besoin d'être soutenus par des actions de formations et une animation particulièrement attentive des corps d'inspection. Ce qui vaut pour le système scolaire vaut également pour l'apprentissage, où la responsabilité de l'Éducation nationale est engagée en raison du rôle pédagogique qui lui





Jean-Luc CENAT
Président
du comité d'orientation
de l'AFDET

est dévolu. Elle se doit, alors, bien sûr, de conjuguer ses initiatives avec les régions. Cette coordination avec les régions, en liaison avec les branches professionnelles, trouvera sa traduction normale dans les PRDF (programmes régionaux de formation professionnelle). Il s'agit, en effet, de planifier l'ouverture de sections pour à un accès plus large au baccalauréat professionnel, de mettre en place des possibilités réalistes de réorientation vers le niveau V et concomitamment, de développer les formations conduisant au CAP pour lutter contre les sorties sans qualification. Il convient d'en mesurer les incidences en terme d'équipement. Par ailleurs, il faut assurer la complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage. Les liens Etat-Région sont à renforcer, plus qu'actuellement.

Sur l'ensemble de ces sujets, un suivi régulier s'impose associant les divers acteurs. L'inspection générale est mobilisée pour procéder à une évaluation continue de l'opération. Ses rapports seront fort utiles pour permettre de prendre les décisions d'ajustement qui s'avèreraient nécessaires. Nous sommes dans un processus, conduisons le avec toute la flexibilité nécessaire.

Au-delà de ces dispositions techniques, la réussite de l'opération implique aussi un nouveau discours sur l'orientation. Les professeurs principaux, les conseillers d'orientation, les parents, les élèves auront besoin d'une vision claire des voies qui seront offertes. La distinction entre voie professionnelle et voie technologique doit être bien établie, ainsi que leur complémentarité affirmée. Il serait dommageable que les dispositions prises se traduisent par une concurrence mal venue entre les deux voies et un risque de dispersion aléatoire des élèves. Il faut promouvoir l'enseignement technologique et professionnel dans son ensemble. De plus, le mode de poursuite d'études vers les sections de BTS devra faire l'objet d'une information précise. Des modalités d'accès réalistes au BTS des bacheliers professionnels sont encore à aménager.

Plus profondément, un message fort doit être adressé à l'opinion publique. Qu'avons-nous, en effet, constaté ? Celle-ci, au-delà des discussions entre les décideurs du système éducatif avec ses partenaires habituels du monde professionnel ou enseignant, n'a pas été réellement saisie. Des informations ont été, certes, diffusées dans certains journaux ou périodiques, mais elles ont été éparpillées et les commentaires succincts. La décision de préparer désormais en trois ans le baccalauréat professionnel serait-elle donc anodine ? N'aurait-elle pas d'incidences fortes ? Et pourtant, elle touche plus de 700 000 lycéens professionnels, plus de 300 000 apprentis, sans compter les élèves de la voie technologique, sur lesquels s'exercent des effets induits. Pourtant, ce pays sait que sa croissance, voire sa capacité de survie économique, est liée à la qualité de son capital humain. Les médias, l'opinion ont, ainsi, bien compris l'importance qui s'attache au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais, en est-il de même, pour la formation des ouvriers, des employés, des techniciens, des cadres moyens. Pourquoi ce manque d'intérêt relatif ? Ce quasi silence sur la formation professionnelle initiale des jeunes, ce silence est notre plus grand défi.



Bernard SAINT-GIRONS, délégué interministériel à l'orientation qui a assisté à l'ensemble des débats de la journée, a été invité à s'exprimer avant Jean-Luc Cénat.

Bernard SAINT-GIRONS annonce la mise en place d'un « véritable service public de l'orientation » qui réponde plus efficacement aux attentes des jeunes en termes de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle.

Les modifications annoncées pour le lycée professionnel impliquent une information plus complète sur les métiers, les perspectives d'insertion, les formations et les poursuites d'études, les pré-requis nécessaires pour y accéder.

Il apparaît nécessaire de consolider la relation collège/lycée car demeure le problème des sorties sans qualification. Des modalités de modularisation sont sans doute à explorer ainsi que la validation des acquis hors certification. Pour le baccalauréat professionnel dont la vocation est l'insertion, il ne faudrait pas banaliser la poursuite d'études.

Par ailleurs, le dispositif « d'orientation active » doit permettre une inscription plus pertinente et plus adaptée des lycéens vers les filières de l'enseignement supérieur pour réduire les taux d'échec au cours des premières années.

Actes édités par l'AFDET
Association française pour le développement de l'enseignement technique

178,rue du Temple 75003 Paris - Tél. : 01 42 74 00 64 - Fax : 01 42 74 03 69 - www.afdet.org

